

# Inscription aux transports scolaires année 2024/2025

▶ **1** L'inscription ou la ré-inscription  
au service des cars scolaires



▶ **2** La souscription ou le renouvellement\* d'un  
abonnement NAOLIB Transport en commun  
(\*renouvellement pour les détenteurs d'une formule illimitée pack famille - avant le 31/07.  
Pour les autres formules, illimitée ou sur mesure, le renouvellement est automatique)



▶ **3** Réception du justificatif d'inscription



# Mode d'emploi en 3 étapes

1

## L'inscription ou la ré-inscription au service des cars scolaires

**6 MAI AU 12 JUILLET 2024\* :**

→ Via le site internet : [eservices.nantesmetropole.fr/accueil-particuliers](https://eservices.nantesmetropole.fr/accueil-particuliers)  
rubrique **Cars scolaires**

→ À la mairie de votre domicile

\* Les inscriptions au-delà de cette date ne seront traitées qu'après la rentrée scolaire (sauf cas exceptionnels).

2

## La souscription ou le renouvellement d'un abonnement NAOLIB Transport en commun

**AVANT LE 15 AOÛT :**

→ Via le site internet : [eservices.nantesmetropole.fr](https://eservices.nantesmetropole.fr)  
rubrique « **transports en commun** »

**Choisissez la formule la plus adaptée à vos besoins :** une formule Illimitée (abonnement forfaitaire en renouvellement automatique sauf pour les packs boursiers et les packs famille), une formule Sur-Mesure, ou un abonnement mensuel.

(\*renouvellement pour les détenteurs d'une formule illimitée pack famille - avant le 31/07. Pour les autres formules, illimitée ou sur mesure, le renouvellement est automatique)

3

## Votre nouvelle carte de transport scolaire est prête !

**À COMPTER DU 23 AOÛT**

Vous recevrez par courrier, un justificatif d'inscription autocollant. Collez-le sur votre carte mobilités ! Et voilà votre carte est prête !  
Votre enfant peut prendre le car .

+

Si votre QF est inférieur à 900 vous pouvez prétendre à la tarification solidaire, renseignez-vous à la mairie de votre domicile.

**L'absence de titre de transport complet** (abonnement NAOLIB + justificatif d'inscription) entraîne, en cas de contrôle, **des sanctions financières**.

Les tickets ne sont pas acceptés dans les cars scolaires

### UNE QUESTION ?

Pour les communes de Bouaye, Bouguenais, Brains, Le Pellerin, St Aignan de Gd Lieu, St Jean de Boiseau, St Léger les Vignes, contactez le **02 28 00 16 00**

Pour les autres communes, contactez directement la mairie de votre domicile